



DOCUMENTS OFFICIELS  
**FILE COPY**  
NO TO BE TAKEN OUT



Distr.  
GENERALE

E/CN.14/598/Add.1  
24 août 1973

FRANCAIS  
Original : FRANCAIS/  
ANGLAIS

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Douzième session

Troisième réunion de la Conférence des ministres

Nairobi, février 1975

DECISIONS RECENTES INTERESSANT LA COMMISSION  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE CONSEIL  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

6. Le Conseil s'est félicité de l'intention du Directeur général de la FAO de présenter à la Conférence de son Organisation en novembre 1973, des propositions concrètes visant à appliquer la notion de sécurité alimentaire mondiale minimale.

#### Incendations en Tunisie

7. Le Conseil a exprimé sa profonde sympathie au peuple et au Gouvernement tunisiens à l'occasion des pertes en vies humaines et des ravages provoqués par les récentes catastrophes naturelles. Il a prié le Secrétaire général de demander aux organismes et programmes du système des Nations Unies de fournir toute l'assistance possible au Gouvernement tunisien dans le cadre de ses programmes à court, à moyen et à long terme de reconstruction dans les zones affectées [résolution 1736(LIV)].

#### Assistance aux réfugiés rapatriés du Soudan

8. Au cours de ses récentes sessions, le Conseil a exprimé ses remerciements aux gouvernements, aux organisations du système des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales qui ont fourni de manière efficace et utile une assistance pour les opérations de secours, de réinstallation et de réadaptation au Soudan méridional. Il a instamment demandé aux gouvernements et à ces organisations de continuer à aider le Gouvernement soudanais dans les efforts qu'il déploie pour normaliser la situation dans la région [résolutions 1741(LIV) et 1799(LV)].

#### Assistance économique à la Zambie

9. Le Conseil a pris note des besoins économiques urgents de la Zambie, tels qu'ils sont exposés dans le rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité ainsi que dans le rapport du Secrétaire général. Il a instamment demandé à tous les Etats membres de verser aussitôt que possible les contributions supplémentaires, bilatérales ou multilatérales, qui sont nécessaires pour aider la Zambie à surmonter les difficultés économiques actuelles et accroître sa capacité d'appliquer pleinement la politique de sanctions des Nations Unies [résolutions 1766(LIV) et 1798(LV)].

#### Travailleurs migrants

10. Le Conseil a considéré qu'une action efficace en vue d'empêcher l'exploitation des victimes du trafic illicite de la main-d'oeuvre exige un ensemble de mesures destinées à intensifier la protection des droits de l'homme dans le cas des travailleurs étrangers. Il a affirmé qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies examine la situation des travailleurs migrants en tenant compte de tous les éléments interdépendants et en liaison avec les facteurs généraux, dont entre autres les facteurs économiques, politiques, sociaux et culturels et les exigences du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

11. A nouveau, le Conseil a instamment invité les Etats à ratifier les conventions de l'OIT en la matière, notamment la Convention concernant les travailleurs migrants, révisée en 1949, et à conclure, en tant que de besoin, des accords bilatéraux relatifs aux travailleurs migrants. Il a prié la

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'examiner la question et de recommander les nouvelles mesures qui pourraient être nécessaires pour assurer, sans discrimination, la protection des droits de l'homme des travailleurs étrangers [résolutions 1749 (LIV) et 1789(LIV)].

#### Droits de l'homme

12. A sa 1858<sup>ème</sup> séance tenue le 18 mai 1973, le Conseil a prié le Secrétaire général de communiquer l'étude du Rapporteur spécial sur la question de la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels <sup>1/</sup> aux Etats membres pour qu'ils forment des observations et commentaires d'ici au 1er novembre 1973 [résolution 1792(LIV)].

13. Par sa résolution 1784(LIV), le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner et d'approuver, lors de sa vingt-huitième session, le projet de convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

#### Octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

14. Le Conseil a réaffirmé qu'en raison de la reconnaissance par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes de l'Organisation des Nations Unies, de la légitimité de la lutte que mènent les peuples coloniaux pour obtenir la liberté et l'indépendance, les organismes du système des Nations Unies doivent accorder l'appui moral et matériel nécessaire à ces peuples, et plus particulièrement à ceux des régions libérées des territoires coloniaux, ainsi qu'à leurs mouvements de libération nationale.

15. Le Conseil a instamment prié les chefs de secrétariat des organismes intéressés de formuler et de soumettre à leurs organes directeurs ou délibérants respectifs des programmes précis d'assistance en faveur des peuples des territoires coloniaux et de leurs mouvements de libération nationale et de faire rapport au Conseil économique et social [résolution 1804(LV)].

#### Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés

16. Par sa résolution 1754(LIV), le Conseil a réaffirmé qu'il reconnaît que les pays en voie de développement les moins avancés se heurtent à des problèmes spéciaux dans les efforts qu'ils font pour accélérer le rythme de leur progrès économique et social. Le Conseil a invité les organismes et programmes du système des Nations Unies, ainsi que les commissions économiques régionales et les banques régionales directement intéressées à soumettre au Secrétaire général et au Conseil, lors de sa cinquante-sixième session, un rapport énonçant de façon détaillée les mesures spéciales que chacun d'eux a prises au cours des 18 derniers mois en faveur des pays en voie de développement les moins avancés et les difficultés d'ordre administratif, d'ordre institutionnel et en matière de coordination auxquelles ils se heurtent dans la mise en oeuvre de ces mesures.

---

<sup>1/</sup> E/CN.4/1108 et Add.1 à 9.

17. Par sa résolution 1753(LIV), le Conseil a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil d'administration du PNUD selon laquelle le Fonds d'équipement des Nations Unies devrait être utilisé essentiellement pour servir les pays qui sont nettement les moins avancés. Le Conseil a instamment prié les sources de financement du développement, tant bilatérales que multilatérales, d'accroître leur capacité de participer plus efficacement à l'application des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés. Il a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organismes appropriés des Nations Unies, en particulier la CNUCED et le PNUD, d'établir une nouvelle étude qui développerait le contenu de l'étude sur l'opportunité et la possibilité de créer un fonds spécial à l'intention des pays en voie de développement les moins avancés 2/ en ce qui concerne les arrangements institutionnels pour l'application des mesures spéciales en faveur de ces pays.

#### Mesures spéciales pour les pays en voie de développement sans littoral

18. Le Conseil a noté avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des problèmes spéciaux que posent l'expansion des échanges et le développement économique des pays en voie de développement sans littoral 3/, créé par la CNUCED. Il a prié le Secrétaire général d'entreprendre, en consultation avec la CNUCED et en coopération avec les commissions économiques régionales respectives, une étude complète sur la création d'un fonds, portant notamment sur les points suivants :

- a) Difficultés éprouvées par les pays en voie de développement sans littoral dans l'utilisation des moyens de transport;
- b) Définition des causes et des limitations qui créent des frais de transport additionnels;
- c) Evaluation des frais de transport additionnels pour chaque pays sans littoral;
- d) Mesures qui sont prises pour réduire les frais de transport additionnels que supportent les pays en voie de développement sans littoral;
- e) Assistance financière annuelle requise pour compenser les frais de transport additionnels;
- f) Diverses sources possibles de financement et évaluation des possibilités que présente chacune de ces sources.

#### Etude des structures régionales

19. Le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'étude des structures régionales 4/. Il a prié le Corps commun d'inspection d'inscrire à son programme de travail une étude approfondie de la question. Il a prié le

---

2/ E/5269.

3/ Document TD/B/308 de la CNUCED.

4/ E/5127.

Secrétaire général de présenter au Conseil, lors de sa cinquante-huitième session, un nouveau rapport sur les structures régionales du système des Nations Unies en vue de leur simplification progressive et de leur adaptation aux réalités, aux besoins et aux aspirations de chaque région. Il a également prié le Secrétaire général, lors de l'établissement de ce rapport, de prendre en considération :

- a) L'avis exprimé par les Etats membres des commissions économiques régionales;
- b) Les conclusions des discussions en cours entre le PNUD et les commissions économiques régionales;
- c) Le point de vue des institutions spécialisées intéressées, dans la mesure du possible, exprimé par leurs conférences régionales respectives [résolution 1756(LIV)].

20. Par sa résolution 1757 (LIV), le Conseil a prié le Secrétaire général, en attendant de présenter le nouveau rapport sur les structures régionales et agissant en coopération avec les chefs des secrétariats des organisations du système des Nations Unies, d'organiser, chaque fois qu'il est nécessaire et sous l'autorité des organes intergouvernementaux des commissions économiques régionales intéressées, des réunions intersecrétariats en vue d'améliorer, à l'échelon régional, la coopération et la coordination dans l'exécution des activités économiques et sociales approuvées par les organes délibérants compétents. Il a en outre prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport sur les structures régionales, une étude sur l'efficacité des réunions intersecrétariats qui auront pu être tenues.

#### Développement économique et social

21. Par sa résolution 1748 (LIV), le Conseil a invité l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social à entreprendre, en priorité, d'autres études sur l'établissement de normes et d'indicateurs sociaux aux fins d'évaluer le progrès et le développement dans le domaine social dans le contexte de la Stratégie internationale du développement.

22. Par sa résolution 1805 (LV), le Conseil a considéré avec inquiétude la grave pénurie alimentaire mondiale, dont l'acuité s'est considérablement accrue par suite du fléchissement de la production et de l'épuisement des stocks de céréales. Il s'est déclaré vivement préoccupé par la persistance et l'aggravation de la crise monétaire internationale et des pressions inflationnistes, qui touchent même des pays que ce fléau avait jusqu'à présent épargnés, ainsi que par le fait que l'on tarde à s'attaquer aux causes profondes du désordre monétaire et à s'entendre sur les mesures qu'il y a lieu de prendre pour mettre en place un système qui serve les intérêts de toute la communauté internationale.

Annexé. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL AU COURS  
DE SES CINQUANTE-QUATRIEME ET CINQUANTE-CINQUIEME SESSIONS

- 1733 (LIV). Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu au Nicaragua
- 1734 (LIV). Recommandations de la Conférence ONU/OMCI sur le transport international par conteneurs
- 1735 (LIV). Question de l'admission du Bangladesh à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1736 (LIV). Mesures à prendre à la suite des inondations survenues en Tunisie
- 1737 (LIV). Souveraineté permanente des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles
- 1738 (LIV). Coopération internationale intercommunale
- 1739 (LIV). Amélioration de la contribution des organisations non gouvernementales à la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
- 1740 (LIV). Contribution des organisations non gouvernementales à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- 1741 (LIV). Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional
- 1742 (LIV). Normes relatives aux conteneurs utilisés dans les transports internationaux multimodaux
- 1743 (LIV). Transport international, identification et marquage des marchandises dangereuses
- 1744 (LIV). Transport des marchandises dangereuses
- 1745 (LIV). Peine capitale
- 1746 (LIV). Expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social
- 1747 (LIV). Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement
- 1748 (LIV). Examen et évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
- 1749 (LIV). Travailleurs migrants
- 1750 (LIV). Organisation d'une conférence des Nations Unies sur une convention internationale sur la législation en matière d'adoption

- 1751 (LIV). Les personnes âgées et la sécurité sociale
- 1752 (LIV). Besoins et aspirations des jeunes
- 1753 (LIV). Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés
- 1754 (LIV). Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés
- 1755 (LIV). Mesures spéciales se rapportant aux besoins particuliers des pays en voie de développement sans littoral
- 1756 (LIV). Etude des structures régionales
- 1757 (LIV). Etude des structures régionales : réunions intersecrétariats
- 1758 (LIV). Tourisme
- 1759 (LIV). Assistance aux populations soudano-sahéliennes menacées par la famine
- 1760 (LIV). Evaluation des déficits alimentaires et des besoins d'aide alimentaire
- 1761 (LIV). Rapport du Comité des ressources naturelles
- 1762 (LIV). Question de l'établissement d'un fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles
- 1763 (LIV). Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
- 1764 (LIV). Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement
- 1765 (LIV). Conventions fiscales entre pays développés et pays en voie de développement
- 1766 (LIV). Mise en oeuvre de la résolution 329 (1973) du Conseil de sécurité relative à l'assistance économique à la Zambie
- 1767 (LIV). Ratification de l'amendement à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies
- 1768 (LIV). Rationalisation des travaux du Conseil économique et social
- 1769 (LIV). Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
- 1770 (LIV). Mesures visant à améliorer la documentation du Conseil
- 1771 (LIV). Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination
- 1772 (LIV). Rapport de la Commission des stupéfiants
- 1773 (LIV). Convention sur les substances psychotropes de 1971 : ratifications et adhésions

- 1774 (LIV). Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 : ratifications et adhésions
- 1775 (LIV). Maintien en vigueur des dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants
- 1776 (LIV). Trafic illicite
- 1777 (LIV). Coordination des activités des organes et organismes internationaux dans la lutte contre l'abus des drogues
- 1778 (LIV). Périodicité des sessions de la Commission des stupéfiants
- 1779 (LIV). Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants
- 1780 (LIV). Comité spécial de la Commission des stupéfiants pour la région de l'Extrême-Orient
- 1781 (LIV). Recherches scientifiques en matière de toxicomanie
- 1782 (LIV). Activités menées par les organisations non gouvernementales pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale
- 1783 (LIV). Rôle des organisations non gouvernementales dans le programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
- 1784 (LIV). Projet de convention sur l'élimination de la répression du crime d'apartheid
- 1785 (LIV) Projet de principes relatifs à l'égalité dans l'administration de la justice
- 1786 (LIV) Etude des mesures discriminatoires dans le domaine des droits politiques et projet de principes généraux relatifs à la liberté et à la non-discrimination en matière de droits politiques
- 1787 (LIV). Etude des mesures discriminatoires contre les personnes nées hors mariage et projet de principes généraux relatifs à l'égalité et à la non-discrimination à l'égard de ces personnes
- 1788 (LIV). Etude des mesures discriminatoires dans le domaine du droit qu'a toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays, et projet de principes relatifs à la liberté et à la non-discrimination en ce qui concerne ce droit
- 1789 (LIV). Exploitation de la main-d'oeuvre par un trafic illicite et clandestin
- 1790 (LIV). Question de la protection juridique internationale des droits de l'homme dans le cas de personnes qui ne sont pas des ressortissants du pays dans lequel elles vivent



- 1791 (LIV). Question du châtimeut des criminels de guerre et des individus qui ont commis des crimes contre l'humanité
- 1792 (LIV). Question de la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers relatifs aux droits de l'homme dans les pays en voie de développement
- 1793 (LIV). Annuaire des droits de l'homme
- 1794 (LIV). Elaboration d'un code international d'éthique policière
- 1795 (LIV). Rapport de la Commission des droits de l'homme
- 1796 (LIV). Question de l'absence des droits syndicaux et de leur violation flagrante
- 1797 (LV). Assistance aux populations soudano-sahéliennes menacées par la famine
- 1798 (LV). Assistance économique à la Zambie
- 1799 (LV). Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional
- 1800 (LV). Années internationales et anniversaires
- 1801 (LV). Programme de travail et budget pour 1974-1975 et plan à moyen terme pour 1974-1977 relatifs aux activités dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme
- 1802 (LV). Coopération dans le domaine de la mer
- 1803 (LV). Assistance en cas de catastrophe naturelle ou d'autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe
- 1804 (LV). Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et par les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 1805 (LV). Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle
- 1806 (LV). Diffusion d'informations et mobilisation de l'opinion publique sur les problèmes du développement
- 1807 (LV). Programme de travail de base
- 1808 (LV). Le problème de la pauvreté des masses et du chômage dans les pays en voie de développement
- 1809 (LV). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe

- 1810 (LV). Admission du Canada à la Commission économique pour l'Europe
- 1811 (LV). Inclusion du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique dans le domaine géographique de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et admission du Territoire à la Commission en qualité de membre associé
- 1812 (LV). Inclusion des Iles Gilbert et Ellice dans le domaine géographique de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et admission des Iles Gilbert et Ellice en qualité de membre associé
- 1813 (LV). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1814 (LV). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine
- 1815 (LV). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique
- 1816 (LV). Rapport annuel du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth
- 1817 (LV). Rôle des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dans l'examen et l'évaluation de la Stratégie internationale du développement
- 1818 (LV). Création d'une commission économique pour l'Asie occidentale
- 1819 (LV). Programmes des Nations Unies pour la promotion des exportations
- 1820 (LV). Coopération internationale dans le domaine de l'environnement
- 1821 (LV). Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- 1822 (LV). Mesure des activités scientifiques et techniques liées au développement
- 1823 (LV). Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement
- 1824 (LV). Application des techniques d'informatique
- 1825 (LV). Rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
- 1826 (LV). Rôle de la science et des techniques modernes dans le développement des nations et nécessité de renforcer la coopération économique, technique et scientifique entre les Etats